

L'emploi salarié dans le tourisme en 2023

novembre 2024



Sommaire

Méthodologie	3
Liste préconisée des activités caractéristiques du tourisme	3
Le positionnement de la Normandie dans l'emploi touristique français... 5	5
L'emploi touristique en Normandie	7
Le tourisme normand : 10,4 % des entreprises et 6,2 % des emplois salariés.....	7
L'emploi touristique dans les départements normands.....	8
L'emploi touristique dans les EPCI	10
Focus sur l'emploi du secteur de l'hébergement-restauration en Normandie.....	12
Méthodologie.....	12
Le recours aux contrats de courte durée largement majoritaire dans l'hébergement-restauration	12

Méthodologie

Normandie Tourisme réalise pour la première fois une étude sur l'emploi touristique en Normandie. Les données sont issues des séries statistiques annuelles des effectifs salariés et des établissements employeurs du secteur privé, produites par l'Urssaf. L'open data de l'Urssaf met à disposition des données depuis 2006 et arrêtées à 2023. La mise à jour est effective environ 160 jours après la fin d'une année civile.

Pour déterminer les activités caractéristiques du tourisme, Normandie Tourisme s'est rapproché des travaux menés par le groupe de travail des indicateurs du tourisme responsable, fédéré par ADN Tourisme. Le groupe de travail a ainsi établi une liste de 25 activités caractéristiques du tourisme à partir de laquelle cette étude s'appuie.

Liste préconisée des activités caractéristiques du tourisme

Classées par Codes APE (Activité principale exercée) et NAF (Nomenclature d'activités française) :

Hébergements touristiques marchands

- 55.10Z Hôtels et hébergements similaires
- 55.20Z Hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée
- 55.30Z Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs

Restaurants et débits de boissons

- 56.10A Restauration traditionnelle
- 56.10B Cafétérias et autres libres-services
- 56.10C Restauration de type rapide
- 56.30Z Débits de boissons

Services de transport non urbain

- 49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
- 49.39B Autres transports routiers de voyageurs
- 50.10Z Transports maritimes et côtiers de passagers
- 50.30Z Transports fluviaux de passagers
- 51.10Z Transports aériens de passagers


Services de voyagistes et agences de voyages

- 79.11Z Activités des agences de voyage
- 79.12Z Activités des voyagistes
- 79.90Z Autres services de réservation et activités connexes

Autres services caractéristiques

- 49.39C Téléphériques et remontées mécaniques
- 77.11A Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers
- 77.21Z Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport
- 91.02Z Gestion des musées
- 91.03Z Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires
- 91.04Z Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
- 92.00Z Organisation de jeux de hasard et d'argent
- 93.21Z Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes
- 93.29Z Autres activités récréatives et de loisirs
- 96.04Z Entretien corporel

Source : Guide des indicateurs du tourisme responsable – ADN Tourisme.



L'emploi touristique normand prend en compte 24 des 25 activités préconisées par le guide. En effet, la Normandie n'est pas une région concernée par les emplois liés aux téléphériques et remontées mécaniques (49.39C).

Dans les analyses qui suivent, le nombre d'établissements comprend l'ensemble des employeurs ayant déclaré une masse salariale au dernier mois de l'année. Les effectifs salariés sont mesurés en fin d'année ; un établissement peut donc être dénombré avec 0 salarié si des

salaires ont été versés au cours du dernier trimestre mais qu'il n'y a plus de contrat de travail en cours au 31 décembre.

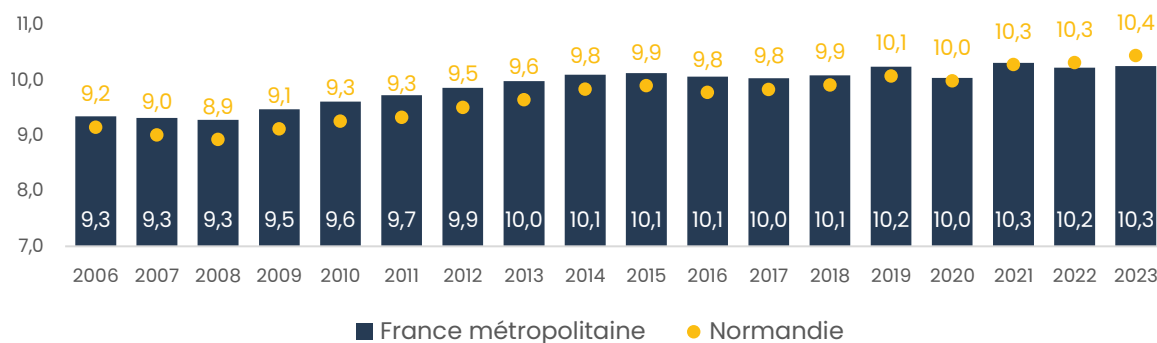
Il convient de souligner que les emplois indépendants ne sont pas mesurés dans cette étude, faisant l'objet d'autres séries statistiques développées par l'Urssaf, et n'intégrant pas de possibilité de filtrer selon le même process que pour les activités salariées.

Le positionnement de la Normandie dans l'emploi touristique français

Sur l'ensemble des entreprises françaises, le tourisme en France métropolitaine représente 10,3 % des entreprises et 7,6 % des emplois salariés en 2023. Depuis 2006, cette part a progressé de 1,0 point en termes d'entreprises et de 0,8 point en termes de salariés.

En Normandie, la part des entreprises caractéristiques du tourisme est relativement similaire (10,4 %) à celle au niveau national (10,3 %), mais elle a évolué plus lentement dans le temps.

Evolution de la part d'entreprises touristiques avec salariés dans l'emploi total (%)

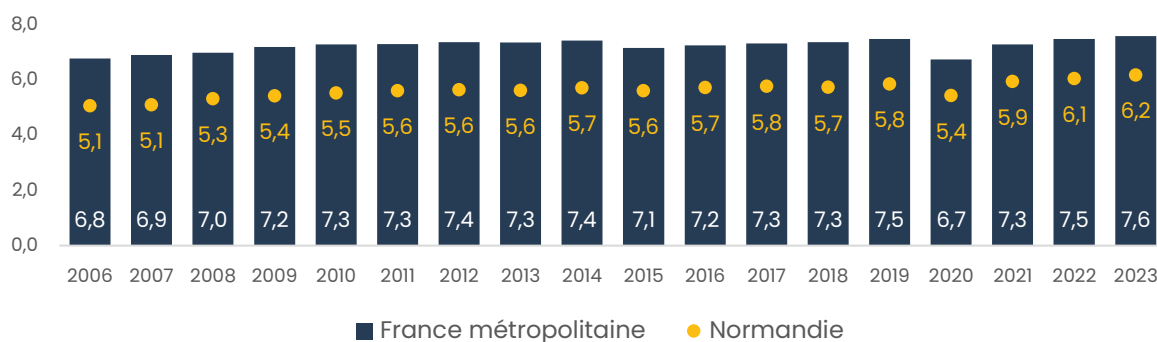


Source : Open data de l'Urssaf – CRT Normandie.

En Normandie, 6,2 % de l'emploi salarié correspond à de l'emploi touristique en 2023. Cette part est plus faible qu'au niveau métropolitain (7,6 %), soit 1,4 point de moins. Le constat est le même sur l'ensemble de l'historique des données disponibles.



Evolution de la part d'emplois salariés touristiques dans le total des emplois salariés (%)



Source : Open data de l'Urssaf – CRT Normandie.

La répartition régionale de l'emploi touristique en France métropolitaine fait apparaître une concentration dans certaines régions, comme l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes ou la Provence – Alpes-Côte d'Azur. Au-delà des entreprises à caractère touristique, ces trois régions concentrent, tous secteurs confondus, des volumes d'entreprises parmi les plus importants sur le territoire français. Dans cette répartition régionale, la Normandie capte 4,4 % des entreprises touristiques françaises et 3,6 % des emplois salariés touristiques français en 2023.

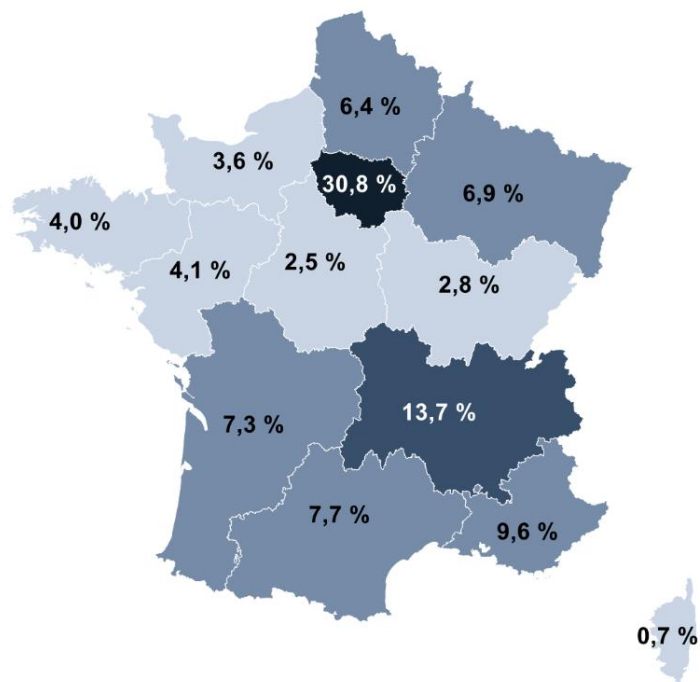
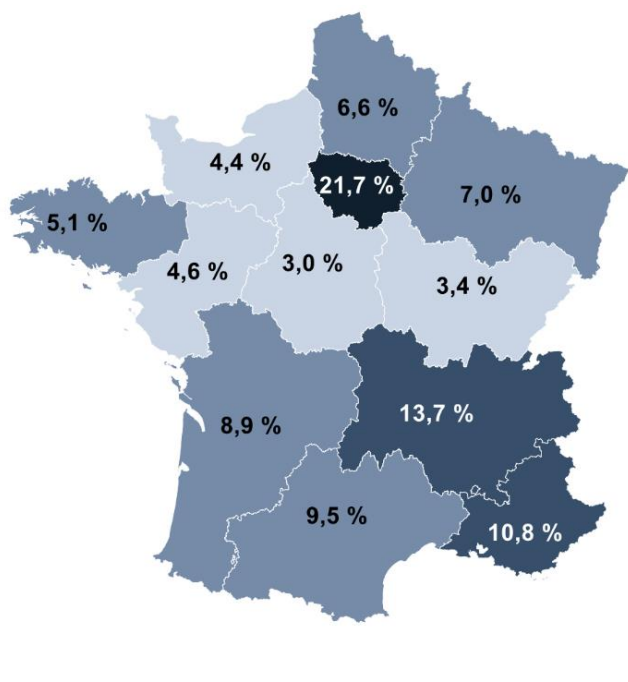


La région Normandie occupe le 10^e rang tant en termes d'entreprises touristiques, qu'en termes d'emplois salariés touristiques en 2023, et ce depuis le début des données disponibles en 2006.

Répartition régionale de l'emploi touristique en France métropolitaine en 2023

En % des entreprises avec salariés

En % des emplois salariés



Source : Open data de l'Urssaf – CRT Normandie.

L'emploi touristique en Normandie

Le tourisme normand : 10,4 % des entreprises et 6,2 % des emplois salariés

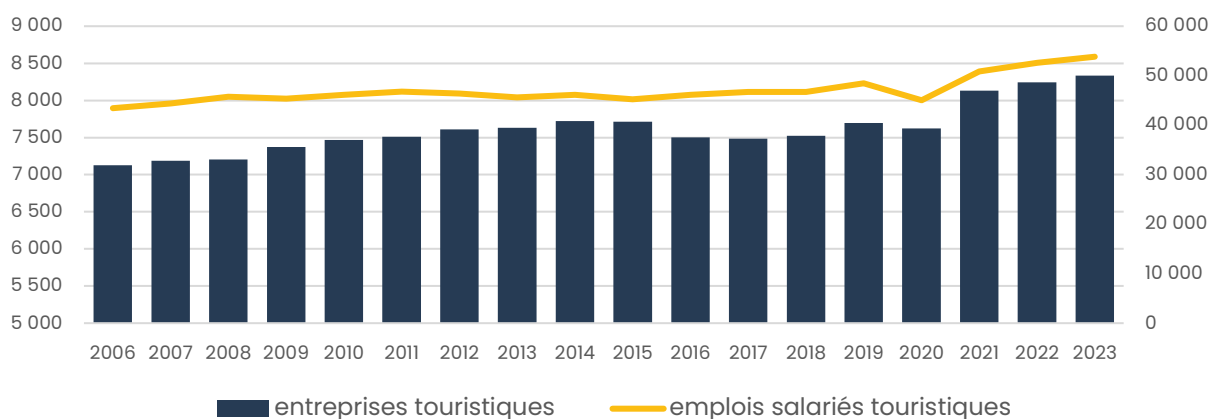
Avec 8 335 entreprises et 53 832 emplois salariés en 2023, l'emploi touristique normand représente 10,4 % des entreprises normandes et 6,2 % des emplois salariés. En dix-huit ans d'observation disponible, cette part a progressé tant en termes d'entreprises (+1,3 point par rapport à 2006) qu'en termes d'emplois salariés (+1,1 point).

Un rebond de l'activité touristique est observé après la crise Covid de 2020. En effet, après une diminution en 2020 (-1,0 % d'entreprises et -7,1 % de salariés par rapport à 2019), le volume d'entreprises touristiques et la masse salariale sont en progression constante les trois années suivantes, dépassant les niveaux pré-covid. Les hébergements marchands (+8,0 % d'entreprises et +20,2 % de salariés entre 2020 et 2023), les restaurants et débits de boissons (+9,2 %



d'entreprises et +22,9 % de salariés) et les autres services caractéristiques du tourisme (+20,6 % d'entreprises et +18,6 % de salariés) sont les secteurs qui ont le plus progressé post-covid. Par rapport à 2022, le volume d'entreprises touristiques est relativement stable en 2023 (+1,1 %) et le volume d'emplois salariés progresse légèrement à +2,3 %.

Evolution du volume d'entreprises et d'emplois salariés touristiques normands



Source : Open data de l'Urssaf – CRT Normandie.

Parmi les cinq grandes activités caractéristiques du tourisme, les restaurants et débits de boissons fournissent le plus grand nombre d'emplois touristiques dans la région. En effet, cette activité concentre 74,0 % des entreprises et 60,7 % des emplois salariés du secteur touristique normand en 2023. Par rapport à 2006, la part des restaurants et débits de boissons a

progressé de 6,7 points au niveau des entreprises et de 13,6 points au niveau des emplois salariés. Elle est stable au cours des quatre dernières années.

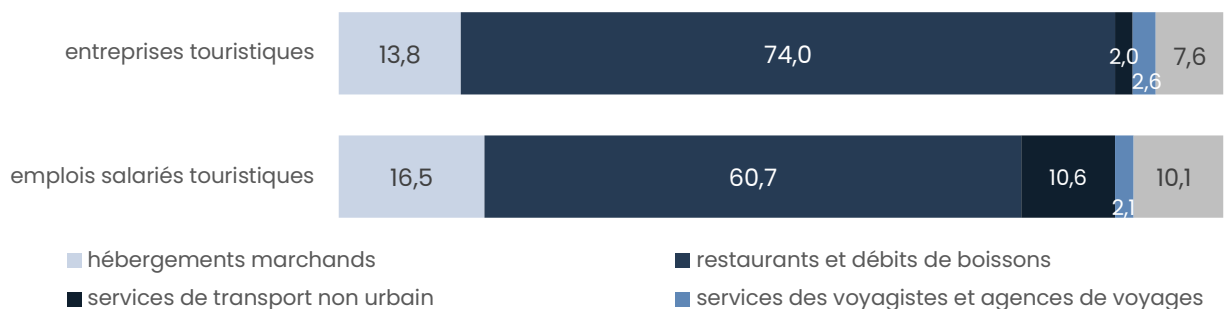
Les hébergements marchands représentent 13,8 % des entreprises et 16,5 % des emplois salariés touristiques de la Normandie en 2023.

Bien que cette part soit stable au cours des cinq dernières années, son évolution depuis 2006 est en baisse de 4,5 points en termes d'entreprises et de 4,4 points en termes d'emplois.

2,0 % des entreprises touristiques et 10,6 % des emplois salariés concernent les services de transport non urbain en 2023. Les entreprises de ce secteur d'activité touristique s'est réduit de 1,0 point entre 2006 et 2023 et les emplois associés de 8,1 points.

Les autres services caractéristiques du tourisme, tels que les locations de voitures ou de matériel, les sites et lieux de visites ou les activités récréatives ou de loisirs génèrent 10,1 % des emplois touristiques normands en 2023. Les emplois salariés de ce secteur ont progressé de 18,8 % entre 2006 et 2023, mais leur part est restée stable sur toute la période.

Répartition des entreprises et emplois salariés touristiques normands par activité en 2023 (%)

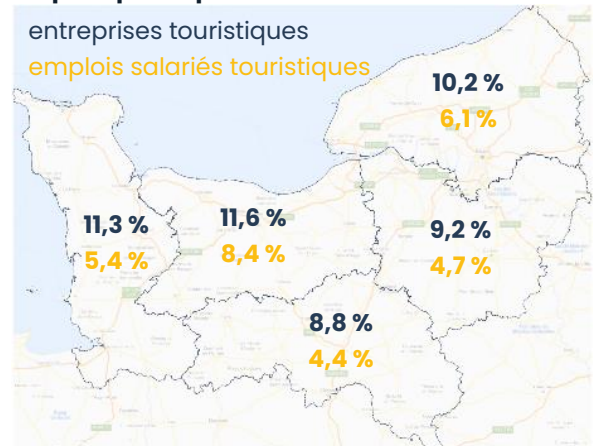


Source : Open data de l'Urssaf – CRT Normandie.

L'emploi touristique dans les départements normands

La part de l'emploi touristique dans le total des emplois de chaque département est plus importante dans le Calvados, département le plus touristique de la région Normandie. En 2023, le département compte 11,6 % d'entreprises et 8,4 % d'emplois salariés caractéristiques du tourisme, soit des parts plus élevées que la moyenne régionale. La Manche enregistre également une part importante d'entreprises touristiques en 2023 à 11,3 %, mais plus faible en termes d'emplois salariés (5,4 %). La Seine-Maritime présente des ratios proches de ceux de la région, quand l'Eure et l'Orne sont en-deçà.

Part de l'emploi touristique dans le total des emplois par département normand en 2023



Source : Open data de l'Urssaf – CRT Normandie.

Toutefois, la Seine-Maritime capte la plus grande part de l'emploi touristique normand, avec 35,9 % des entreprises et 40,4 % des emplois salariés en 2023. Cette part des emplois touristiques en Seine-Maritime est à corréluer au volume

d'emplois salariés tous secteurs confondus dans le département. En effet, la Seine-Maritime est le département normand qui concentre le tissu économique le plus important de la région (36,7 % des entreprises avec salariés et 41,1 % des

emplois salariés tous secteurs confondus). La part des emplois salariés dans le secteur des restaurants et débits de boissons (41,4 % en 2023) et dans celui des services de transport non urbain (62,1 %) est plus importante encore en Seine-Maritime que dans les autres départements normands.

Le Calvados est le deuxième département normand à générer beaucoup d'emplois touristiques (27,4 % des entreprises touristiques et 30,2 % des emplois salariés touristiques), notamment dans le secteur des hébergements touristiques marchands (43,4 % des emplois salariés normands en 2023).

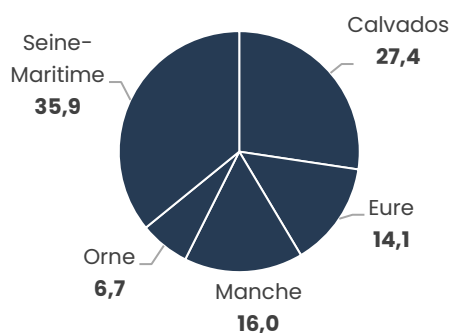
Les départements de la Manche et de l'Eure ont des volumes d'entreprises (respectivement 16,0 % et 14,1 %) et d'emplois salariés touristiques (respectivement 12,6 % et 11,5 %) relativement équivalents, alors même que la fréquentation touristique est plus importante dans la Manche que dans l'Eure.

En 2023, l'Orne capte 6,7 % des entreprises touristiques normandes et 5,3 % des emplois salariés.

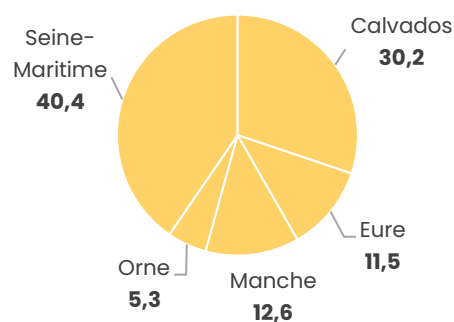


Répartition des entreprises et emplois salariés touristiques normands par département en 2023 (%)

entreprises touristiques



emplois salariés touristiques



Source : Open data de l'Urssaf – CRT Normandie.

L'emploi touristique dans les EPCI

Parmi les 71 EPCI recensés sur le territoire normand en 2023, les trois grandes métropoles normandes comptabilisent, chacune, plus de 500 entreprises à caractère touristique : la Métropole Rouen Normandie (15,8 % des entreprises touristiques normandes en 2023), la Communauté urbaine Caen la mer (10,2 % des entreprises) et celle du Havre Seine Métropole (8,1 % des entreprises). Les entreprises touristiques normandes se concentrent principalement sur le littoral et le long de la Vallée de la Seine.

Les 10 premiers EPCI en termes d'entreprises touristiques en 2023

EPCI	Répartition des entreprises touristiques par EPCI normands
Métropole Rouen Normandie	15,8 %
CU Caen la mer	10,2 %
CU Le Havre Seine Métropole	8,1 %
CA du Cotentin	5,3 %
CC Cœur Côte Fleurie	3,4 %
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	3,3 %
CA Evreux Portes de Normandie	2,8 %
CC du Pays de Honfleur-Beuzeville	2,4 %
CA de la Région Dieppoise	2,4 %
CA Seine Normandie Agglomération	2,4 %

Source : Open data de l'Urssaf – CRT Normandie.

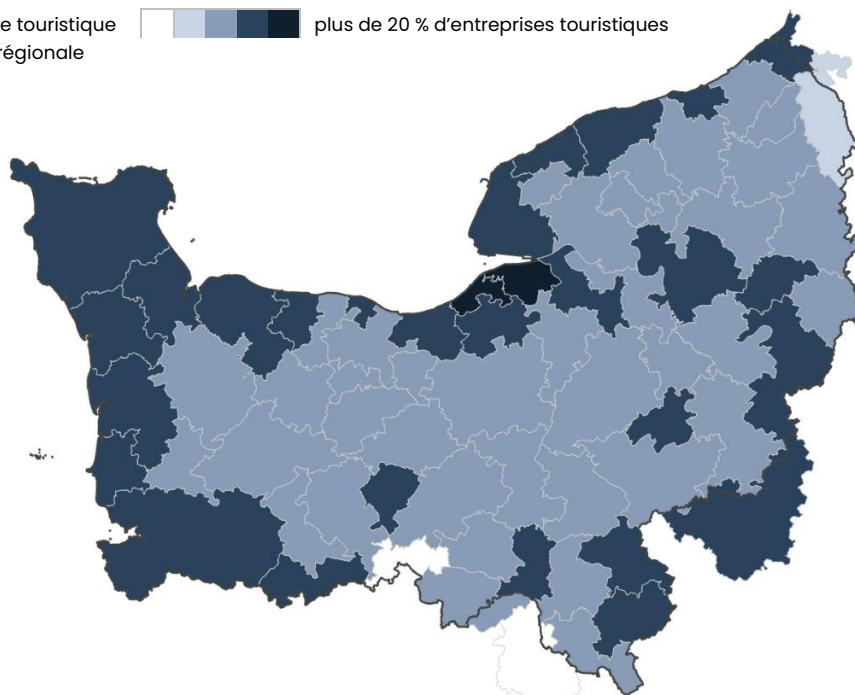
En 2023, pour 24 des 71 EPCI normands la part d'entreprises touristiques dans le total des entreprises du périmètre est plus élevée qu'à l'échelle régionale (10,4 %). C'est le cas notamment dans le secteur de la Côte Fleurie : 22,0 % des entreprises de cette zone sont à caractère touristique en 2023 et 21,7 % de celles

situées dans la CC du Pays de Honfleur-Beuzeville.

En 2023, deux EPCI normands ne comptent aucune entreprise à caractère touristique : la CC du pays Fertois et du Bocage Carrougien et la CC Maine Saosnois.

Part des entreprises touristiques dans le total des entreprises par EPCI en 2023

0 % d'entreprise touristique | plus de 20 % d'entreprises touristiques
 — limite régionale



Note : 5 EPCI dépassent les limites de la région Normandie : CA Agglo du Pays de Dreux (Centre – Val de Loire) ; CU d'Alençon (Pays de la Loire) ; CC Maine Saosnois (Pays de la Loire) ; CC interrégionale Aumale _ Blangy-sur-Bresle (Hauts-de-France) ; CC des Villes Sœurs (Hauts-de-France).

Source : Open data de l'Urssaf – CRT Normandie.

Corrélés à des niveaux de population parmi les plus peuplés des EPCI normands, la Métropole Rouen Normandie et la CU Caen la mer comptabilisent sur leur territoire les volumes d'emplois salariés à caractère touristique les plus importants à plus de 5 000 salariés en 2023. La Métropole Rouen Normandie capte ainsi 19,8 % des emplois salariés touristiques normands et la CU Caen la mer 13,1 % en 2023. La CU Le Havre Seine Métropole se positionne à la 3^e place avec 8,5 % des emplois salariés touristiques normands en 2023, suivi par la CC Cœur Côte Fleurie (5,6 %).

Les 10 premiers EPCI en termes d'emplois salariés touristiques en 2023

EPCI	Répartition des emplois salariés touristiques par EPCI normands
Métropole Rouen Normandie	19,8 %
CU Caen la mer	13,1 %
CU Le Havre Seine Métropole	8,5 %
CC Cœur Côte Fleurie	5,6 %
CA du Cotentin	4,4 %
CA de la Région Dieppoise	4,4 %
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	2,7 %
CA Evreux Portes de Normandie	2,2 %
CC du Pays de Honfleur-Beuzeville	2,2 %
CA Seine Normandie Agglomération	2,1 %

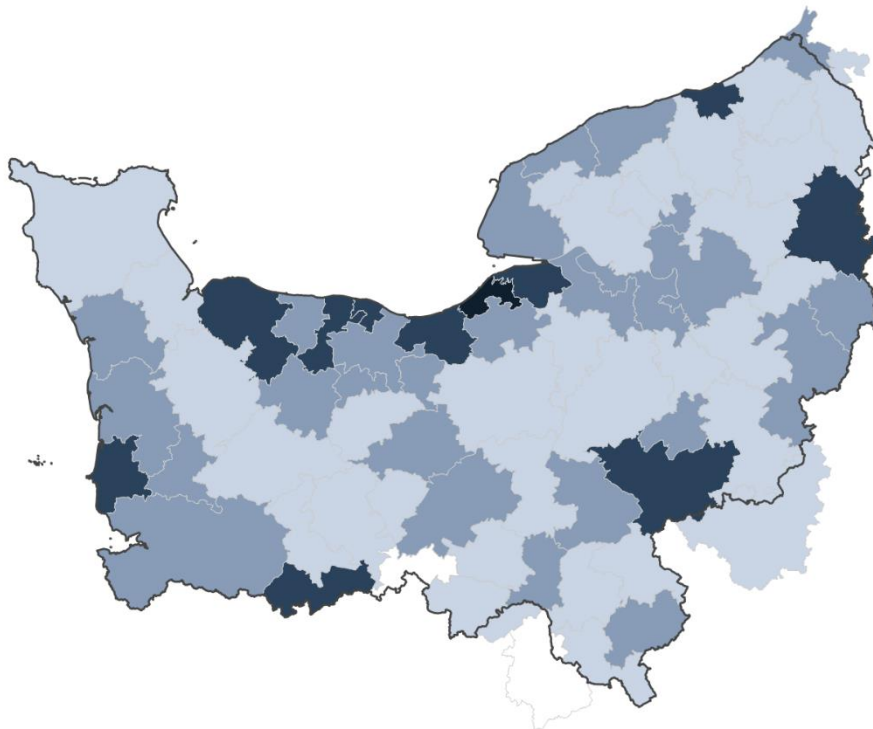
Source : Open data de l'Urssaf – CRT Normandie.

En 2023, 25 EPCI concentrent une part d'emplois salariés touristiques plus importante que celle à l'échelle régionale (6,2 %). La CC Cœur Côte Fleurie est nettement au-dessus de cette moyenne régionale en 2023 : 36,3 % des emplois salariés de l'EPCI sont à caractère touristique. Les

CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge (16,6 %), Cœur de Nacre (16,2 %) et Pays de Honfleur-Beuzeville (15,7 %) enregistrent également des parts d'emplois touristiques importantes à plus de 15 %.

Part des emplois salariés touristiques dans le total des emplois par EPCI en 2023

0 % d'emploi salarié touristique | plus de 20 % d'emplois salariés touristiques
 _____ limite régionale



Note : 5 EPCI dépassent les limites de la région Normandie : CA Agglo du Pays de Dreux (Centre – Val de Loire) ; CU d'Alençon (Pays de la Loire) ; CC Maine Saosnois (Pays de la Loire) ; CC interrégionale Aumale _ Blangy-sur-Bresle (Hauts-de-France) ; CC des Villes Sœurs (Hauts-de-France).

Source : Open data de l'Urssaf – CRT Normandie.

Focus sur l'emploi du secteur de l'hébergement-restauration en Normandie

Méthodologie

Cette partie est réalisée à partir des séries statistiques trimestrielles des **déclarations préalables à l'embauche (DPAE)** du secteur privé, produites par l'Urssaf et la Dares et disponibles sur l'Open data de l'Urssaf.

Les données sont renseignées par grand secteur d'activités, sans possibilité de filtrer des APE spécifiques. Les données présentées ici concernent donc l'intégralité du secteur d'activité de l'hébergement-restauration.

Hébergements touristiques marchands

- 55.10Z Hôtels et hébergements similaires
- 55.20Z Hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée
- 55.30Z Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
- 55.90Z Autres hébergements

Restaurants et débits de boissons

- 56.10A Restauration traditionnelle
- 56.10B Cafétérias et autres libres-services
- 56.10C Restauration de type rapide
- 56.21Z Services des traiteurs
- 56.29A Restauration collective sous contrat
- 56.29B Autres services de restauration n.c.a.
- 56.30Z Débits de boissons

Source : Open data de l'Urssaf.

Le recours aux contrats de courte durée largement majoritaire dans l'hébergement-restauration

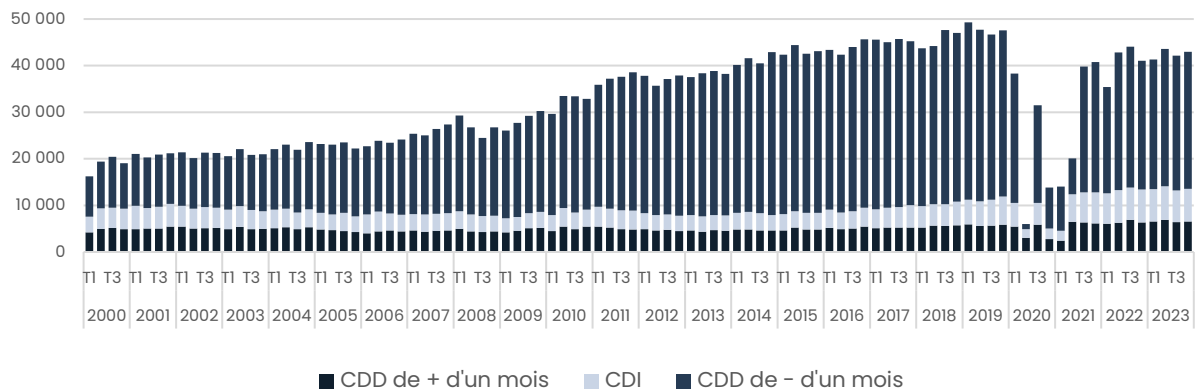
Parmi l'ensemble des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) réalisées dans le secteur de l'hébergement-restauration en 2023, 68,0 % concernent des contrats de moins d'un mois et 15,5 % des CDD de plus d'un mois. Globalement, les volumes de DPAE de moins d'un mois sont plus élevés au cours des 2^e et 3^e trimestres, correspondants à la saison touristiques.

Avec 115,6 milliers de CDD de moins d'un mois déclarés dans le secteur en 2023, ce type de

contrat a été multiplié par 3 depuis 2000 (début des données disponibles), quand les CDD de plus d'un mois progressent de 37,1 % dans le même temps. La part des CDD de moins d'un mois est ainsi passée de 52,4 % des DPAE en 2000 à 68,0 % en 2023.

Malgré cette progression au cours des 24 dernières années, il convient de souligner que les DPAE en CDD de moins d'un mois n'ont pas retrouvé les niveaux d'avant la crise sanitaire de 2020 qui a fortement impacté le secteur de l'hébergement-restauration. Inversement, les contrats de plus d'un mois et ceux à durée indéterminée sont plus nombreux post-Covid.

Evolution trimestrielle des DPAE par durée de contrat dans l'hébergement-restauration (en milliers)



Source : Open data de l'Urssaf ; déclarations préalables à l'embauche – CRT Normandie.

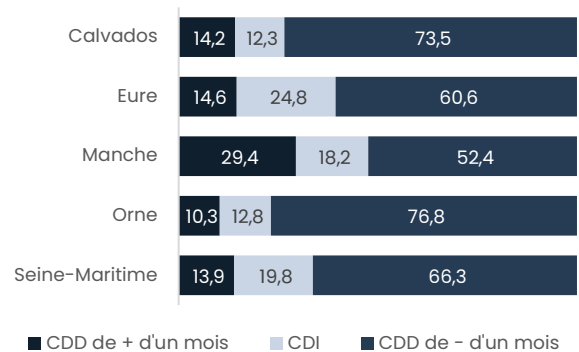
L'Orne est le département normand qui enregistre la part de DPAE de moins d'un mois la plus importante à 76,8 % en 2023, suivi par le Calvados à 73,5 %. Cumulés aux CDD de plus d'un mois, cette part dépasse 87 % des DPAE de courte durée dans les deux départements. C'est au cours du 3^e trimestre que cette part est encore plus élevée.

Dans la Manche, la part des CDD de moins d'un mois est la plus faible à 52,4 % en 2023, mais le département enregistre 29,4 % de CDD de plus d'un mois dans le même temps. Près de 82 % des DPAE de la Manche concernent des contrats de courte durée en 2023, et notamment au cours des 2^e et 3^e trimestre de l'année.

Près de 80 % des DPAE dans l'Eure et la Seine-Maritime sont des contrats à durée déterminée, dont plus de 61 % des contrats de moins d'un mois. La part de contrats à durée déterminée est plus importante au cours du 4^e trimestre de 2023 dans l'Eure et au cours du 2^e trimestre en Seine-Maritime.

La part des DPAE en CDI est relativement faible quel que soit le département, ceci est notamment lié à la nature même des emplois du secteur hébergement-restauration qui a besoin de main d'œuvre ponctuelle.

Répartition des DPAE selon les durées de contrat par département normand en 2023 (%)



Source : Open data de l'Urssaf ; déclarations préalables à l'embauche – CRT Normandie.



En 2023, le Calvados capte la plus grande part des DPAE en CDD et notamment des CDD de moins d'un mois (45,5 %). Au fil des ans, cette répartition a progressé, notamment sur les contrats les plus courts.

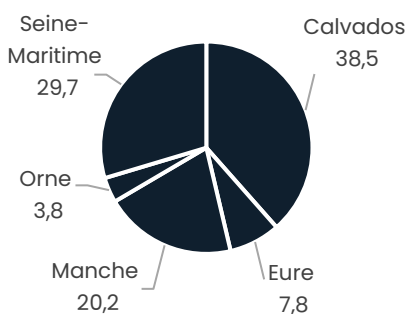
La Seine-Maritime enregistre 29,7 % de DPAE en CDD de plus d'un mois en 2023 et 32,3 % en CDD de moins d'un mois. Ces parts sont en diminution sur l'ensemble de la période 2000-2023, au profit

des contrats en CDI. Le département capte d'ailleurs la part la plus importante des contrats en CDI en 2023 à 39,8 %.

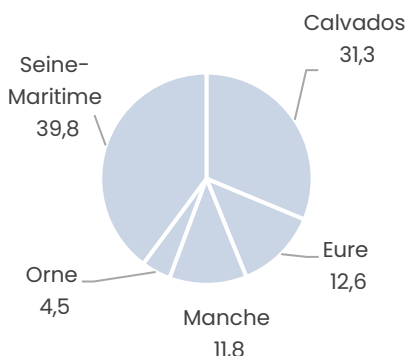
La Manche capte une part plus faible de DPAE en CDD de moins d'un mois (8,3 %) que de CDD de plus d'un mois (20,2 %). Ces derniers ont progressé sur la période au détriment des CDD de moins d'un mois.

Répartition des DPAE selon les durées de contrat par département en 2023 (%)

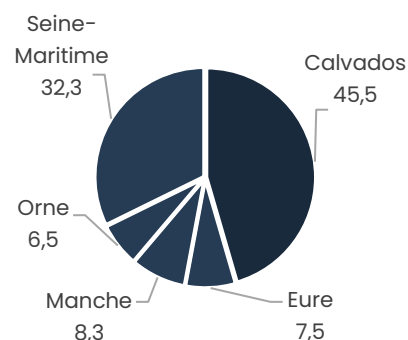
CDD de plus d'un mois



CDI



CDD de moins d'un mois



Source : Open data de l'Urssaf ; déclarations préalables à l'embauche – CRT Normandie.



Contacts

Pôle Observatoire

Alice LEBAS-HELLIN - a.lebas@normandie-tourisme.fr

Cindy PIERRON - c.pierron@normandie-tourisme.fr

Romane CAUCHYE - r.cauchye@normandie-tourisme.fr

Retrouvez l'ensemble des publications du pôle Observatoire
de Normandie Tourisme sur
<https://pronormandietourisme.fr/observatoire/>

Crédits photos :

Page de couverture : Marché place Saint-Marc, Rouen © Marie-Anaïs Thierry.

Page 5 : Pause bien-être dans la station thermale de Bagnoles-de-l'Orne, massages © Marie-Anaïs Thierry.

Page 6 : Location de VAE chez Loc E Vélo, Lyons-la-Forêt © Coraline et Léo.

Page 7 : Autour de la coquille Saint-Jacques à Port en Bessin © Thomas Le Floc'H.

Page 9 : Vol en aéroplume à Écausseville © Coraline et Léo.

Page 13 : Baptême en chiens de traîneau dans la Baie du Mont-Saint-Michel © Coraline et Léo.

Page 15 : Petit déjeuner, hôtel Spa du Béryl, Bagnoles-de-l'Orne © Thomas le Floc'H.

Toute reproduction partielle ou totale des informations diffusées dans cette publication de Normandie Tourisme est autorisée sous réserve d'indication de la source : "Open data de l'Urssaf - CRT Normandie."

COMITÉ RÉGIONAL DE TOURISME DE NORMANDIE

14, rue Charles Corbeau, 27000 Évreux – France

normandie-tourisme.fr
pronormandietourisme.fr

Avec le soutien de  RÉGION NORMANDIE